

5 propositions en faveur
d'un déploiement égalitaire
de l'e-santé



MANIFESTE POUR UNE E-SANTÉ QUI PROFITE À TOUS



- 04** ÉDITO
- 05** LE *CERCLE P* : QUELLE PLACE POUR LE PATIENT DANS L'E-SANTÉ DE DEMAIN ?
- 06** L'E-SANTÉ, SIMPLE TRANSFORMATION DU SYSTÈME DE SANTÉ OU VÉRITABLE RÉVOLUTION ?
- 08** FAIRE DE L'E-SANTÉ UN LEVIER DE PRÉVENTION ET D'INFORMATION ACCESSIBLE, IDENTIFIABLE ET PARTAGÉ PAR TOUS
- EXPLOITER, AU SEIN DE L'ESPACE NUMÉRIQUE DE SANTÉ (ENS), TOUTES LES FONCTIONNALITÉS DU NUMÉRIQUE ET DE L'IA POUR DIFFUSER EN MODE « PUSH » DES MESSAGES PERSONNALISÉS ET CIBLÉS DE PRÉVENTION À TOUS LES PUBLICS
- 10** GARANTIR À TOUS L'ACCÈS À L'E-SANTÉ ET SES APPLICATIONS
- METTRE EN PLACE UN ROAMING NATIONAL POUR REMÉDIER À L'INSUFFISANCE DE LA COUVERTURE DU RÉSEAU MOBILE DANS LES ZONES ISOLÉES
- 12** DONNER À TOUS LES ACTEURS DE SANTÉ LES MOYENS D'INFORMER ET D'ACCOMPAGNER LES PATIENTS VERS L'E-SANTÉ
- GÉNÉRALISER LA FORMATION SUR L'E-SANTÉ ET LES OUTILS NUMÉRIQUES DANS LES ÉTUDES MÉDICALES ET LA FORMATION CONTINUE
- 14** • INTÉGRER LA COMPOSANTE E-SANTÉ DANS LE PARCOURS DE FORMATION DES PATIENTS EXPERTS
- 16** • INSTAURER ET FINANCER UN TEMPS MÉDICAL NUMÉRIQUE DES SOIGNANTS AFIN DE LEUR PERMETTRE D'ACCOMPAGNER LES PATIENTS VERS LES SOLUTIONS ET OUTILS E-SANTÉ
- 18** 287 ASSOCIATIONS DE PATIENTS CONSULTÉES SUR L'E-SANTÉ : UN GRAND OUI, MAIS SOUS CONDITIONS
- 19** LE *CERCLE P* : QUELLE PLACE POUR LE PATIENT DANS L'E-SANTÉ DE DEMAIN ?



MANIFESTE POUR UNE E-SANTÉ QUI PROFITE À TOUS

Parce que l'e-santé est une opportunité pour notre système de santé, les patients et les professionnels de santé, son déploiement doit être profitable à toutes et à tous !

Capteurs en continu, applis dédiées, télédiagnostic, aujourd'hui, le quotidien de certaines pathologies chroniques est déjà profondément transformé grâce au numérique et à ses applications.

Demain, quels que soient son âge, son lieu de vie, sa maîtrise du numérique, chaque Français pourra bénéficier de la surveillance à distance de ses constantes vitales, d'un suivi nutritionnel, suivre une séance de rééducation ou d'orthophonie à distance, partager ses expériences avec ses pairs, intégrer une communauté virtuelle, etc.

Mais ces progrès ne pourront être pleinement effectifs qu'à la condition d'un engagement et d'une mobilisation de tous les acteurs.

Fort de ce constat, le *Cercle P* – cercle de réflexion sur la place du patient dans la médecine de demain – a mené fin 2018 une grande enquête sur les enjeux liés à l'e-santé, considérés, dans la lignée des objectifs poursuivis par le *Cercle P*, selon la perspective patient. Cette consultation inédite menée auprès des associations de patients a ainsi recueilli leurs perceptions et leurs attentes sur des sujets tels que l'influence de l'e-santé sur le parcours de soins, la relation patient/médecin, les comportements (hygiène de vie, prévention, observance...) ou encore la protection et la sécurité des données de santé.

Dans la lignée de cette initiative, le *Cercle P* a souhaité émettre des propositions dans l'objectif de permettre aux acteurs du système de santé – usagers comme professionnels – de saisir pleinement les opportunités offertes par l'essor de l'e-santé. En cohérence avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé publiées en juin 2019 et dans la continuité du plan gouvernemental « Ma Santé 2022 », trois enjeux majeurs ont ainsi été identifiés :

1. Faire de l'e-santé un levier de prévention et d'information accessible, identifiable et partagé par tous ;
2. Garantir à tous l'accès à l'e-santé et ses applications ;
3. Donner les moyens à tous les acteurs de santé d'informer et d'accompagner les patients vers l'e-santé.

Pour relever ces défis, le *Cercle P* présente ses 5 propositions dont la mise en œuvre favorisera un déploiement de l'e-santé profitable à tous et contribuera à faire du patient un acteur informé et pleinement engagé dans son parcours de soins.

Parce que l'e-santé peut changer durablement le quotidien des patients et celui des professionnels de santé, nous devons donner à l'ensemble des acteurs du système de santé les moyens de s'en saisir !

Le *Cercle P*

LE CERCLE P : QUELLE PLACE POUR LE PATIENT DANS L'E-SANTÉ DE DEMAIN ?

Alors qu'il est un acteur central de notre système de santé et que les technologies bouleversent en profondeur la relation médecin-patient, ce dernier **reste encore trop souvent perçu comme un chaînon passif du parcours de soins**. Souhaitant ainsi favoriser une nouvelle dynamique, le laboratoire Pfizer a fondé, en 2016, **un cercle de réflexion sur la place du patient dans la médecine de demain : le Cercle P**.

À travers cette initiative, Pfizer souhaite initier et encourager une réflexion sur la place du patient qui dépasserait des analyses essentiellement techniques et scientifiques des transformations de la médecine. Elle propose ainsi une vision plus sociétale des enjeux de santé qui insisterait sur la dimension humaine de la médecine de demain. Son objectif : repenser notre système de santé pour, avec et autour des patients.

Pour ce faire, le *Cercle P* s'appuie sur la contribution d'experts reconnus, aux compétences variées et complémentaires. En 2017, ils ont élaboré un ensemble de propositions à partir de la question suivante : « Vers une transformation des enjeux de la médecine : comment garder le patient au cœur du système de santé ? ».

Depuis juillet 2018, le *Cercle P* a entamé un nouveau cycle de travail dédié à la santé numérique dont l'objectif est de s'interroger sur les **enjeux du numérique, de l'e-santé et leur impact sur la prise en charge du patient** : relations médecin-patient, bénéfice médical, organisation des soins, protection et sécurité des données de santé, etc.

L'E-SANTÉ, SIMPLE TRANSFORMATION DU SYSTÈME DE SANTÉ OU VÉRITABLE RÉVOLUTION ?

L'e-santé est porteuse de possibilités infinies et vectrices de transformations de notre système de santé. Côté patient, le numérique ouvre des perspectives prometteuses en termes de prévention, d'autonomisation du patient, de prise en charge des maladies chroniques, de facilitation du parcours de soins et offre des solutions inédites pour surveiller sa santé hors des murs d'un hôpital ou d'un cabinet médical. L'e-santé sera également **un facteur décisif de réduction des inégalités** dans l'accès au soin notamment grâce à la télémédecine. Du côté des soignants, les pistes d'amélioration sont nombreuses : optimisation du diagnostic (IA, télé-expertise, etc.) et du dialogue avec le patient (applis, messageries, etc.), collaboration et échanges accrus avec les pairs, accès facilité à l'information et à l'innovation médicales. La recherche médicale, enfin, peut aujourd'hui s'appuyer sur les données collectées massivement grâce au numérique et investir des champs nouveaux.

Peu de temps après la parution du rapport du député Cédric Villani (« Donner du sens à l'intelligence artificielle »), en mars 2018, le président de la République a dévoilé son plan national pour **faire de la France un acteur majeur de l'intelligence artificielle** (IA). L'État investira 1,5 milliard d'euros pour y parvenir et la santé est l'un des chantiers prioritaires de ce plan. IA, numérique et santé sont donc au centre des préoccupations du gouvernement et de son action politique.

L'E-SANTÉ, UNE PRIORITÉ DE « MA SANTÉ 2022 »

Le numérique en santé ou e-santé est un des dix chantiers du plan gouvernemental « Ma santé 2022 ». La feuille de route, dévoilée en avril dernier par la ministre des Solidarités et de la Santé, prévoit ainsi une « accélération du virage numérique » en matière de santé. Le numérique y est présenté comme **un outil au service d'une meilleure coordination des professionnels de santé**. C'est également un moyen de créer un climat propice à l'innovation (notamment en matière de soin et d'organisation), de lutter contre la fracture sanitaire et de repositionner le citoyen au cœur du système de santé.

Parmi les cinq grandes orientations de ce plan figurent l'accélération du déploiement des services numériques et la mise en œuvre, au niveau national, de plateformes numériques de santé. Deux services sont d'ores et déjà des supports de l'e-santé : le Dossier Médical Partagé (DMP), qui agit comme un carnet de santé numérique afin d'améliorer la prise en charge du patient tout au long de son parcours, et les messageries sécurisées de santé qui protègent les échanges d'informations de santé entre professionnels.

Cette feuille de route introduit, d'autre part, les plateformes numériques de santé qui seront le réceptacle des applications référencées proposées par les acteurs publics et privés : l'Espace Numérique de Santé pour les citoyens (finalisation du concept en 2020 et ouverture de la plateforme en janvier 2022), une plateforme de services communicants pour les professionnels (finalisation du concept fin 2020, mise à disposition de la plateforme fin 2022). Elle formalise également le *Health Data Hub*, la plateforme des données de santé (en cours de déploiement). L'objectif de ces espaces gratuits (à l'exception de certains services du *Health Data Hub*), sécurisés et accessibles en ligne sera de faciliter la navigation des usagers et des professionnels.

6 MILLIONS

de personnes ont déjà ouvert leur Dossier Médical Partagé (DMP)
et 100 300 en moyenne le font chaque semaine.*

L'E-SANTÉ DOIT PROFITER À TOUS !

Utiliser les solutions de santé connectées implique un accès facile et en tous lieux à la technologie numérique. Or, des inégalités demeurent : 22 % des Français ne possèdent pas d'ordinateur, 3 personnes sur 4 ont l'usage d'un smartphone, et si 94 % des Français sont équipés d'un téléphone mobile, seuls 61 % d'entre eux se connectent à Internet au moyen d'un réseau 4G². En découle, dès lors, **un risque d'inégalités dans l'accès aux soins** entre les personnes ayant accès à ces outils numériques et celles qui en sont privées.

Pour que l'ensemble des citoyens puisse profiter pleinement de l'e-santé et des avantages qu'elle offre, et comme l'a précisé Agnès Buzyn lors de son discours de présentation de la feuille de route « Accélérer le virage numérique »³, l'accent doit être mis sur la réduction des inégalités d'équipement entre les territoires (accès à l'ADSL ou à la fibre, qualité de débit) et entre les citoyens (22 % des Français n'ont pas accès à du matériel informatique⁴). **La lutte contre l'illectronisme (ou illettrisme numérique) est aussi un enjeu majeur** car il renforce la fracture numérique et touche principalement les populations les plus fragiles et isolées, notamment les seniors. 13 millions de Français seraient ainsi concernés⁵ par l'illectronisme ou se sentiraient en difficulté avec les usages du numérique. À cette fin, l'offre de médiation numérique (accompagnement des publics éprouvant des difficultés, techniques ou culturelles, avec le numérique) doit être renforcée. En parallèle, il est nécessaire que tous les professionnels de santé s'approprient ces outils de l'e-santé afin d'être en mesure d'informer et d'accompagner leurs patients vers l'utilisation du numérique en matière de santé.

Ces recommandations figurent dans un rapport de la Haute Autorité de Santé (HAS) qui vise à assurer un virage numérique sous le signe de la confiance et de la qualité⁶. La HAS y insiste également sur l'importance de la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation de ces solutions numériques ainsi que sur la nécessité de préserver l'anonymat (notamment dans le cadre des signalements des maladies à déclaration obligatoire...) pour **favoriser la confiance des citoyens dans ces nouveaux outils**.

E-SANTÉ : QUELS APPORTS POUR LES PATIENTS ?

Chaque jour, des millions de Français cherchent et échangent des informations de santé sur Internet, ce qui semble traduire un **besoin de la part des citoyens d'être mieux informés sur leur santé** et associés aux décisions qui guident leur parcours de soins. Leur donner la possibilité de jouer un rôle, tout au long de leur vie, dans la protection et l'amélioration de leur santé, apparaît donc comme une nécessité. C'est l'objectif que poursuit l'Espace Numérique de Santé en donnant à chacun la possibilité de gérer ses données personnelles de santé et ses services numériques de santé.

Ces outils numériques permettent, en outre, de renforcer l'efficacité de la prise en charge globale du patient. Leurs atouts s'inscrivent à la fois dans l'anticipation (des risques de maladies), la prévention (sauvegarde du capital santé des patients), l'implication (du patient dans les dispositifs mis en place) et la personnalisation (offres adaptées au profil du patient, à ses besoins et à ses attentes). Ils constitueront, également, une aide à la décision médicale, tant pour le diagnostic que pour le choix du traitement (sans que, pour autant, cela ne signifie une automatisation des décisions médicales). Enfin, ces outils apportent des solutions à la problématique de l'accès aux soins dans les déserts médicaux, à travers par exemple les consultations et le suivi à distance.

* Source : https://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/DP_5_millions_de_DMP.pdf

2. <https://labo.societenumerique.gouv.fr/2018/12/03/barometre-numerique-2018-principaux-resultats/>

3. « Le patient est désormais au centre, et nous devons aider tous les usagers, les patients et ceux qui les prennent en charge, à trouver leurs repères dans les nouveaux espaces numériques. » <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/discours/article/discours-madame-agnes-buzyn-numerique-en-sante>

4. Baromètre du numérique 2018. https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/infographie_barometre-du-numerique-2018_031218.pdf

5. <https://societenumerique.gouv.fr/13-millions-de-francais-en-difficulte-avec-le-numerique/>

6. HAS. Numérique : quelle (R)évolution ? Rapport d'analyse prospective 2019. https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-07/rapport_analyse_prospective_20191.pdf

EXPLOITER, AU SEIN DE L'ESPACE NUMÉRIQUE DE SANTÉ (ENS), TOUTES LES FONCTIONNALITÉS DU NUMÉRIQUE ET DE L'IA POUR DIFFUSER EN MODE « PUSH » DES MESSAGES PERSONNALISÉS ET CIBLÉS DE PRÉVENTION À TOUS LES PUBLICS

OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

Le déploiement au niveau national des plateformes numériques fait partie des grandes orientations du plan « Ma santé 2022 ». Ces plateformes ont pour objectif de faciliter la navigation des usagers et des professionnels de santé et de mieux se repérer parmi les services et outils de l'e-santé. L'**Espace Numérique de Santé (ENS)**, voulu par la ministre de la Santé comme « la plateforme des citoyens »⁷, donnera ainsi à chacun la **possibilité de gérer ses données personnelles de santé** et ses services numériques de santé dans un cadre sécurisé.

En tant que compte personnel, l'ENS va bien plus loin qu'un simple site public d'information et de gestion des données. Il peut devenir **l'outil privilégié et personnalisé d'interactions entre les usagers et le système de santé** et constituer un puissant vecteur d'éducation et de prévention. Pour le *Cercle P*, il apparaît ainsi nécessaire d'exploiter et d'agrèger, au sein de cet espace, toutes les fonctionnalités du numérique (*big data*, *chat bot*, applications, objets connectés, voire réseaux sociaux...) et surtout de l'IA pour diffuser en mode « push »⁸, des messages personnalisés et ciblés de prévention ou d'alerte en fonction des données collectées par l'ENS. Concrètement, les outils et algorithmes d'IA iraient chercher parmi la masse de données hébergées ou agrégées sur l'ENS les informations pertinentes et nécessaires à l'élaboration et la diffusion de ces alertes.

QUELS AVANTAGES ?

POUR LES PATIENTS

Le numérique et l'intelligence artificielle sont porteurs d'un très grand nombre de possibilités dans le domaine de la santé. Grâce à l'Espace Numérique de Santé « augmenté » que propose le *Cercle P*, les patients auront non seulement accès, de façon simple, à l'intégralité des données relatives à leur santé mais se verront **soutenus et aidés dans leur choix de mode de vie**, voire alertés en cas de données concordantes indiquant un éventuel risque de santé.

L'association de l'ENS et de l'IA peut ainsi devenir **un puissant outil d'éducation et de prévention** en matière de santé en France.

POUR LE SYSTÈME DE SANTÉ

Réunir toutes les fonctionnalités du numérique et de l'IA au sein de l'espace numérique de santé est en phase avec l'objectif attribué à l'ENS d'éviter les « initiatives disparates, non coordonnées et non interopérables »⁹ en matière de services numériques aux usagers, mais aussi avec la volonté de **limiter le nombre d'acteurs et de sources d'information, pour une lisibilité et une accessibilité accrues**. Plus globalement concernant la santé des citoyens, cet ENS élargi et sécurisé se positionne comme un axe majeur de notre politique de santé à long terme en tant qu'**outil de parcours de vie**.

7. <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/discours/article/discours-madame-agnes-buzyn-numerique-en-sante>

8. Push : « L'information est transmise à l'utilisateur sous forme d'alerte automatique, sans qu'il n'ait besoin d'en effectuer la requête, contrairement au mode pull ».

<https://www.futura-sciences.com/tech/definitions/internet-push-1652/>

9. https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/masante2022_rapport_virage_numerique.pdf

L'AVIS DE L'EXPERT



CAROLINE HENRY, AVOCAT SPÉCIALISÉ EN DROIT DES MÉDIAS, DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DROIT DE LA SANTÉ

L'intelligence artificielle fait chaque jour davantage la preuve de l'efficacité des modèles prédictifs qu'elle permet de développer. L'application de ces technologies aux données des utilisateurs de l'Espace Numérique de Santé sera une chance nouvelle pour ces utilisateurs d'être encore mieux pris en charge et encore plus acteurs de leur santé. Mais informer les patients dans une démarche de prévention et prédire leur santé de demain n'a pas la même incidence sur leurs droits. Les finalités poursuivies par l'utilisation de ces technologies devront être précisément déterminées et ces traitements de données devront être subordonnés au consentement préalable et éclairé des utilisateurs.

QUELS LEVIERS ?

« Ma santé 2022 » imagine l'ENS comme un **puissant outil d'éducation et de prévention**, notamment pour les jeunes générations (accès à des informations personnalisées relatives à la sexualité, au sport, au sommeil, à l'alcool, au tabagisme...). L'intégration de l'intelligence artificielle et l'utilisation des possibilités qu'elle offre n'ont pas été évoquées mais seraient un moyen de **concrétiser cette ambition**.

Prévu pour être déployé en plusieurs étapes et coconstruit avec l'ensemble des acteurs concernés et les citoyens notamment à l'occasion du Tour de France de l'e-santé (septembre 2019/ février 2020¹⁰), l'ENS est conçu comme un projet évolutif proposant « *un premier bouquet de services initial* » et qui « *sera progressivement enrichi.*»¹¹

Il pourrait ainsi intégrer, de façon progressive, la nouvelle dimension proposée par le *Cercle P*.

Concrètement, les messages de prévention ou d'alerte permis par la mobilisation de l'IA apparaîtraient, selon leur nature, soit dès la connexion sur la plateforme numérique ou dans l'espace « Mon dossier de santé », soit seraient destinés au médecin traitant. Ces alertes redirigeraient ensuite, si nécessaire, l'utilisateur vers l'accès à une téléconsultation, une consultation, une appli ou encore vers le « Store Santé ». Chaque usager serait guidé parmi tous les outils proposés dans son espace numérique pour **en tirer le meilleur pour sa propre santé**.

10. <https://esante.gouv.fr/MaSante2022/tourdefrance-esante>

11. https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/masante2022_rapport_virage_numerique.pdf

METTRE EN PLACE UN **ROAMING NATIONAL** POUR REMÉDIER À L'INSUFFISANCE DE LA COUVERTURE DU RÉSEAU MOBILE DANS LES ZONES ISOLÉES

OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

La France est un pays particulièrement connecté, avec un très fort taux d'utilisation des technologies numériques¹². Or, **18% de la population vit en zone peu dense en couverture mobile**¹³. Il y a un an, dans le cadre du New Deal Mobile¹⁴, les différents opérateurs se sont engagés à ajouter 5 000 antennes à leur réseau, en plus de la couverture des routes et voies ferrées. Toutefois, cette initiative mettra plusieurs années à produire des effets concrets.

Un moyen efficace peut toutefois être mobilisé à court terme : **le partage ou la mutualisation des réseaux** des quatre opérateurs dans les zones grises (avec notamment la mise en commun de tout ou partie des équipements entre plusieurs opérateurs, qu'il s'agisse de sites ou d'antennes). C'est le *roaming* : le mobile se raccroche automatiquement au signal de la borne réseau la plus proche, quel que soit l'opérateur. Cette mesure permettrait à l'abonné d'un réseau d'utiliser, en zone grise, le réseau d'un autre opérateur et ainsi de **bénéficier d'une couverture en téléphonie ou en Internet optimale**.

QUELS AVANTAGES ?

POUR LES PATIENTS

Concrètement, cette solution offre à chacun la possibilité d'utiliser son téléphone mobile, son smartphone, sa tablette, etc., même si le réseau de son opérateur n'est pas disponible. Les utilisateurs seraient ainsi en mesure d'**accéder à Internet et aux différents outils et services de santé dans les zones isolées et peu couvertes**.

Alors que 76 % des associations interrogées via l'enquête du Cercle P sont favorables au développement de l'e-santé, la mise en œuvre d'un *roaming* national rend possible le déploiement de l'e-santé sur l'ensemble du territoire.

La santé est un droit humain fondamental.

Si la santé devient progressivement et partiellement e-santé, personne ne doit être exclu de ce processus d'évolution et de transformation.

POUR LE SYSTÈME DE SANTÉ

Cette mesure :

- résout les enjeux d'accès et de zones grises pour les 18 % de Français ne disposant pas d'une couverture numérique optimale tant filaire¹⁵ que mobile ;
 - garantit un **accès égalitaire aux services et outils d'e-santé**, comme le préconise le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé, sans investissement supplémentaire en infrastructure ;
 - met le **numérique au service de tous les usagers** et de l'engagement de chacun, qui est l'une des conditions identifiées par la HAS pour assurer et accélérer le virage numérique.
- Elle est ainsi une réponse concrète aux préconisations et aux préoccupations des pouvoirs publics.

12. https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/infographie_barometre-du-numerique-2018_031218.pdf

13. <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-publications-chiffrees/observatoire-des-deploiements-mobiles-en-zones-peu-denses/les-deploiements-mobiles-dans-les-zones-peu-denses.html>

14. Après avoir mené une concertation avec l'ensemble des acteurs (opérateurs et collectivités), l'ARCEP a remis au gouvernement, en décembre 2017, une proposition comprenant de nouvelles obligations de déploiement pour les opérateurs, inédites par leur ambition. Sur cette base, et dans le cadre d'un dialogue exigeant avec les opérateurs mobiles, le gouvernement est parvenu à un accord historique, qualifié de «New Deal Mobile», présenté le 14 janvier 2018, qui donne la priorité à l'aménagement du territoire dans les conditions d'attribution des fréquences mobiles aux opérateurs ; en l'occurrence les bandes de fréquences 900 MHz, 1800 MHz et 2,1 GHz, dont les autorisations arrivent à terme dans les prochaines années.

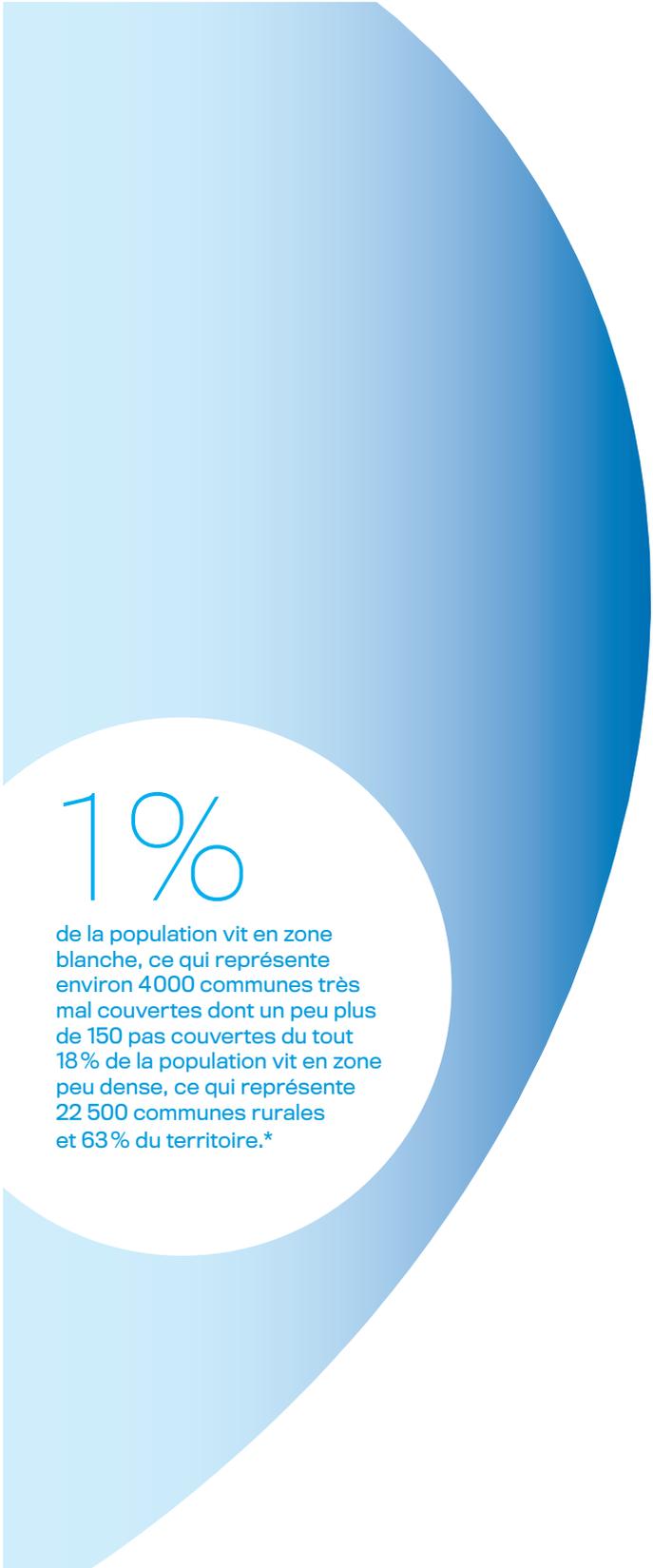
15. <https://www.fntp.fr/data/decryptages/accellerer-la-couverture-numerique-un-enjeu-de-cohesion-des-territoires>

QUELS LEVIERS ?

La mise en œuvre de cette mesure est **techniquement réalisable** puisque, d'ores et déjà, le client d'un opérateur étranger qui bénéficie d'accords de *roaming* avec les différents opérateurs français profite d'un réseau mutualisé à quatre.

Les fournisseurs de services, impliqués dans le développement du MSSanté¹⁶, apparaissent comme des interlocuteurs de choix pour la mise en place d'un *roaming* national. Le gouvernement a commencé à sonder les opérateurs. L'attribution prochaine des fréquences 5G pourrait fournir un cadre pratique pour lancer ce chantier. Le *Cercle P* considère cette démarche positivement mais **encourage les pouvoirs publics à aller plus loin, par exemple par l'intermédiaire d'une initiative législative** qui permettrait l'instauration de ce *roaming* national, ou par une mobilisation de l'ARCEP.

Il pourrait également être pertinent de demander aux opérateurs, suite à l'adoption de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (le 6 août 2015), de modifier, sous certaines conditions, les termes de leur convention de partage de réseaux radioélectriques ouverts au public. L'accord passé en janvier 2018 entre l'État et les opérateurs sous l'égide de l'ARCEP a permis de mettre en avant les préoccupations d'aménagement du territoire et de déterminer les opérations nécessaires à l'amélioration de l'accès aux services mobiles. Outre la généralisation de la 4G et l'offre de service 4G fixe, celles-ci comprennent un dispositif de couverture ciblée sur des secteurs priorités par les collectivités locales. Le partage des infrastructures mobiles pourrait y trouver sa place. Resterait à définir les modalités opérationnelles permettant d'atteindre ces objectifs.



1%

de la population vit en zone blanche, ce qui représente environ 4000 communes très mal couvertes dont un peu plus de 150 pas couvertes du tout. 18% de la population vit en zone peu dense, ce qui représente 22 500 communes rurales et 63% du territoire.*

*Source : <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-publications-chiffrees/observatoire-des-deploiements-mobiles-en-zones-peu-denses/les-deploiements-mobiles-dans-les-zones-peu-denses.html>

16. Le MSSanté est un système de messagerie électronique réservé aux professionnels de santé pour échanger des informations de manière sécurisée.



**DONNER À TOUS LES ACTEURS DE SANTÉ LES MOYENS D'INFORMER
ET D'ACCOMPAGNER LEURS PATIENTS VERS L'E-SANTÉ**

GÉNÉRALISER LA FORMATION SUR L'E-SANTÉ ET LES OUTILS NUMÉRIQUES DANS LES ÉTUDES MÉDICALES ET LA FORMATION CONTINUE

OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

L'organisation et l'optimisation des parcours apparaissent comme prioritaires à la lumière des enjeux de notre système de soins. A ce titre, le numérique est un outil capable d'apporter des solutions au service d'une meilleure coordination de l'action des professionnels de santé et de la prise en charge dans tous les secteurs de la santé. C'est également une opportunité d'**amélioration de la qualité des soins, de leur pertinence et leur continuité** (notamment dans l'optimisation du lien ville-hôpital) et de l'accompagnement apporté aux patients.

Pour que ces outils puissent bénéficier pleinement à notre système de santé, la HAS préconise¹⁷ l'appropriation par les professionnels d'une culture numérique appliquée à leurs pratiques (avec un accompagnement dans cette appropriation des outils). Une telle formation serait une aide précieuse pour réduire la perception négative qu'ont les médecins de l'impact des outils numériques sur la relation avec le patient¹⁸.

Ainsi, **l'intégration à la formation initiale et continue des futurs soignants d'un module relatif à l'e-santé apparaît comme fondamentale**. Cela favoriserait le développement, chez les jeunes praticiens, d'une culture numérique en général et d'une culture de l'e-santé plus particulièrement.

QUELS AVANTAGES ?

POUR LES PATIENTS

Un parcours de formation favorisant l'acquisition d'une culture numérique est la condition pour que **les soignants puissent guider et accompagner leurs patients vers l'e-santé**. Des professionnels qui ne maîtrisent pas ces outils ne seront en effet pas en mesure de sensibiliser leurs patients aux opportunités offertes par le développement de l'e-santé. Or, **l'accès à l'information et une culture partagée, ici numérique, sont une condition essentielle à la construction d'une relation de soin efficiente et égalitaire**. Il s'agit également d'un enjeu d'égalité : tout citoyen doit pouvoir avoir accès à des professionnels de santé formés et capables de saisir toutes les opportunités thérapeutiques offertes par le numérique.

POUR LE SYSTÈME DE SANTÉ

L'automatisation de la formation à l'e-santé et à l'utilisation du numérique est également un prérequis pour le déploiement de tous les effets bénéfiques de ces nouveaux outils. Elle permet de s'assurer qu'il n'existe pas de rupture dans le partage d'informations entre les professionnels de santé ni de différentiel de compétence à chaque étape du parcours de soins. Pour cette raison, **la formation doit concerner à la fois la formation initiale des professionnels de santé, mais également leur formation continue**. Elle doit également impérativement porter sur deux volets de compétences : la maîtrise de tous les outils numériques nécessaires à la pratique médicale : diagnostic, suivi, télé-soin, etc. ainsi que la connaissance et l'usage des applications et autres dispositifs destinés aux patients. Le tournant numérique en santé ne pourra se faire sans la formation des soignants.

¹⁷ https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-07/rapport_analyse_prospective_20191.pdf

¹⁸ La majorité des médecins (55 %) interrogés dans le cadre du sondage Odoxa « Baromètre Santé 360° » publié le 22 janvier estiment que les outils digitaux vont détériorer leurs relations avec les patients en limitant le contact humain <http://www.odoxa.fr/sondage/barometre-sante-360-lhumain-sante/>

L'AVIS DE L'EXPERT



PR PASCAL PUJOL,
MÉDECIN GÉNÉTICIEN
SPÉCIALISÉ EN
CANCÉROLOGIE,
PRÉSIDENT-FONDATEUR
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE MÉDECINE PRÉDICTIVE
ET PERSONNALISÉE

La formation de tous les professionnels de santé aux outils de l'e-santé doit devenir une priorité. Le numérique et l'intelligence artificielle sont au cœur de la médecine du futur et vont révolutionner le traitement des pathologies. C'est une révolution pour les patients notamment ceux atteints de pathologies chroniques. C'est également une révolution pour les professionnels de santé (aide au diagnostic et au traitement, suivi évolutif du patient...). Or, la généralisation de l'utilisation de ces outils passe par un apprentissage théorique et pratique du premier cycle à la formation médicale continue. Aucun praticien ne doit être privé du savoir augmenté par l'intelligence artificielle et le numérique.

QUELS LEVIERS ?

E-SANTÉ ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Le volet « *Soutenir l'innovation et favoriser l'engagement des acteurs* » du plan « Ma santé 2022 » prévoit d'intégrer la télémédecine dans les orientations du Développement Professionnel Continu (DPC). Une volonté concrétisée dans l'orientation 24 de l'arrêté fixant les orientations nationales prioritaires pour 2020-2022 : « Utilisation appropriée des outils informatisés de coordination (DMP, messageries sécurisées, dossiers patients informatisés) ». **L'intégration d'un volet consacré à l'e-santé en général et à la télémédecine en particulier dans tous les parcours de formation en santé est également une recommandation du Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM)¹⁹.**

VERS UNE FORMATION ÉLARGIE À L'E-SANTÉ

Le Cercle P apporte son soutien à cette initiative et souhaite la renforcer : **l'e-santé dans la refonte des études médicales devrait s'étendre au-delà de la simple formation**

à la téléconsultation pour que les soignants soient en mesure de guider, à leur tour, leurs patients.

Pour cela, le Cercle P préconise :

- d'élargir cette mesure à la formation initiale ;
- de former également les professionnels de santé en exercice et les futurs praticiens aux différents outils de l'e-santé destinés au patient : DMP, MSSanté, Espace Numérique de Santé, bouquet de services, etc.

Cette formation pourrait être assurée grâce aux ressources offertes par le numérique (selon les recommandations du CNOM). En intégrant l'utilisation même de ces technologies à la formation, l'appropriation de l'innovation sera facilitée et le passage de la formation universitaire à la pratique clinique fluidifié. **Il s'agit d'outils de formation incontournables qui participent à la dissémination des connaissances et des bonnes pratiques.**

19. Contribution du CNOM à la stratégie nationale de santé 2018, « Ce que l'Ordre souhaite retrouver dans la publication officielle de la Stratégie nationale de santé », session du 14 décembre 2017. <https://www.conseil-national.medecin.fr/publications/actualites/strategie-nationale-sante>

INTÉGRER LA COMPOSANTE **E-SANTÉ** DANS LE PARCOURS DE FORMATION DES PATIENTS EXPERTS

OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

Les patients experts ont pour mission de partager leurs connaissances acquises par leur formation ainsi que leur vécu, et d'accompagner les patients afin de faciliter leur propre expérience de la maladie et du parcours de soins. Formés soit *via* le DU « Formation à l'Éducation thérapeutique » au sein des trois universités françaises des patients (Paris, Marseille et Grenoble) soit *via* les associations de patients (AFD, Ligue Française contre la Sclérose en plaques, Andar, Aide et Préventions pour les Maladies Rénales...), **les patients experts sont en première ligne pour accompagner le patient vers l'e-santé.**

La formation par les pairs est un vecteur puissant d'éducation. La familiarisation des patients aux outils de l'e-santé pourrait ainsi, au-delà de la formation des patients experts, être assurée par les associations de patients. Au contact quotidien des patients, **elles sont à même de les accompagner vers une meilleure appropriation des outils de l'e-santé.** Si la santé devient demain e-santé, il en ira de leur mission de s'assurer que tous les patients disposent des mêmes clés d'accès à cette façon nouvelle de concevoir le parcours de soins.

QUELS AVANTAGES ?

POUR LES PATIENTS

L'intégration d'un focus e-santé dans la formation des patients experts est une façon de favoriser leur bonne connaissance des différents outils existants. Ils pourront ainsi, à leur tour, **sensibiliser les patients au numérique, les informer, les guider et les accompagner vers les outils les plus adaptés.** En tant que patients, les patients experts et les acteurs associatifs sont les plus à même d'identifier les outils de l'e-santé qui seront utiles et accessibles aux malades en fonction de leurs différentes pathologies, modes de vie et sensibilités. Grâce à ce ciblage, la formation à l'e-santé gagnera en efficacité et en pertinence.

POUR LE SYSTÈME DE SANTÉ

L'intégration d'un focus e-santé dans la formation des patients experts participerait à une reconnaissance croissante de cette profession et **contribuerait à faire du patient expert un acteur incontournable de ce virage numérique.** Fort de son expérience de vie avec la maladie et de sa formation, le patient expert représentera ainsi **une ressource capitale en matière de santé et de numérique,** pour les équipes médicales et pour les autres patients. S'appuyer sur les associations de patients pour garantir la bonne diffusion est également une façon de valoriser leur rôle dans le parcours de soins des patients.

L'AVIS DE L'EXPERT



LAURENCE CARTON,
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
ET MEMBRE DE
L'ASSOCIATION FRANÇAISE
DE LUTTE ANTI-
RHUMATISMALE (AFLAR)

Le patient doit être impliqué de façon concrète et effective dans toutes les applications et dimensions de l'e-santé. A cette fin, une action de formation des patients à l'e-santé est nécessaire et la formation par les pairs est un levier d'action très efficace. Les patients experts doivent donc être mobilisés. En parallèle, élargir cette faculté de transmettre à un plus grand nombre d'acteurs permettra une meilleure diffusion de cette connaissance au sein de la communauté des patients. Cette mission de formation doit donc également être dévolue aux associations de patients. Il est également indispensable d'associer les patients à toutes les étapes du développement des outils d'e-santé, de la conception à l'évaluation.

QUELS LEVIERS ?

Pour qu'une telle formation des patients puisse être mise en œuvre, il faut tout d'abord **définir un socle de connaissances nécessaires** à l'utilisation des outils de l'e-santé. Il servirait de base à la définition du programme de formation des patients experts. Une « inter-association » pourrait voir le jour dans le but de réfléchir au contenu possible de ce module de formation.

Ce module pourrait également être adapté et proposé aux associations de patients, à l'attention de leurs bénévoles. Il inclurait des tutoriels familiarisant ces acteurs aux différentes applications que les patients sont susceptibles de mobiliser pour gérer leur état de santé. Il serait idéalement développé sur un **espace de formation en ligne accessible aux seules associations de patients**.

La mise en œuvre de cet espace de formation pourrait être dévolue à l'Agence française de la santé numérique (l'ASIP) ou bien à la Direction Nationale de la Santé en appui avec des associations de patients.

INSTAURER ET FINANCER UN TEMPS MÉDICAL NUMÉRIQUE DES SOIGNANTS AFIN DE LEUR PERMETTRE D'ACCOMPAGNER LES PATIENTS VERS LES SOLUTIONS ET OUTILS E-SANTÉ

OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

85 % des associations de patients interrogées lors de l'enquête du *Cercle P* estiment que le recours croissant à l'e-santé pourrait créer des inégalités, notamment par manque de maîtrise de l'outil numérique. **La formation et l'information des patients est donc un enjeu crucial dont la prise en charge doit être confiée à un tiers de confiance. Les professionnels de santé apparaissent alors comme un maillon possible dans la bonne diffusion et l'appropriation des outils de l'e-santé en France.**

Le financement ciblé d'un temps médical destiné à la formation numérique des patients trouve ainsi toute sa pertinence. Les professionnels de santé pourraient consacrer un temps spécifique à la présentation des solutions e-santé pertinentes (téléconsultation, suivi à distance, applis, etc.) ainsi qu'à l'explication de leur fonctionnement et de leurs bénéfices. Cette sensibilisation pourrait être **personnalisée selon les pathologies ou les besoins de suivi et de prise en charge des patients.**

Elle se déroulerait lors de la **consultation médicale à proprement parler ou lors de sessions e-santé dédiées.**

QUELS AVANTAGES ?

POUR LES PATIENTS

À l'instar de la proposition N°3, permettre aux professionnels de santé de devenir un référent dans l'accompagnement des patients vers l'e-santé **contribue à guider les malades dans cet environnement du numérique en santé.**

Les professionnels de santé, s'ils sont en mesure de disposer d'un temps dédié pour cet accompagnement et ce processus de familiarisation, pourront donner aux patients les clés et réflexes essentiels pour **profiter, en toute confiance, autonomie et sérénité, des possibilités de diagnostic ou encore de suivi permises par l'e-santé.**

POUR LE SYSTÈME DE SANTÉ

Sanctuariser un temps numérique, le financer et l'intégrer aux obligations des soignants est aussi un moyen d'**éviter toute dérive du numérique, qui pourrait altérer la relation médecin/patients** (perte de la relation humaine, recours abusifs au télé-soin, failles de sécurité des données et risques sur le secret médical, fiabilité des diagnostics *via* l'IA, etc.). Une crainte, rappelons-le, émise par la majorité des soignants, qui pensent que le numérique pourrait nuire à la relation avec le patient. **Cette inquiétude est également partagée par 42 % des associations de patients interrogées dans l'enquête du Cercle P.** L'e-santé est ainsi vue comme un obstacle potentiel à la création d'une véritable relation de confiance avec les professionnels de santé.

En élevant le niveau de compétence numérique et l'appétence des soignants pour ces outils, ce temps numérique financé aura également un impact positif sur le déploiement du Dossier Médical Partagé. Mieux formés, plus en confiance, les soignants seront enclins à le proposer à leurs patients et le nourrir de façon pérenne et systématique.

L'AVIS DE L'EXPERT



PIERRE LE COZ,
PROFESSEUR DE
PHILOSOPHIE ET
D'ÉTHIQUE À LA FACULTÉ
DE MÉDECINE DE
MARSEILLE

Les professionnels de santé sont aujourd'hui en relation avec des patients de plus en plus connectés et utilisateurs réguliers des solutions numériques, tant pour leur vie quotidienne que dans la gestion de leur santé. Si former ces soignants à l'utilisation du numérique en santé est un préalable indispensable pour leur permettre de s'adapter aux pratiques de leurs patients et à leurs attentes, il convient également de leur donner les moyens concrets de cette ambition. Financer à la fois ce temps de formation et le temps passé à accompagner les patients constitue, au-delà de la simple incitation financière, une véritable reconnaissance de l'importance de leur rôle dans la transition numérique de notre système de santé.

QUELS LEVIERS ?

Si le rapport de la mission Aubert sur la réforme du financement du système de santé remis à Agnès Buzyn en février 2019 ne fait pas directement allusion à un financement du temps numérique des soignants, une telle mesure pourrait répondre aux objectifs fixés à cette réforme : favoriser le suivi au long cours des patients, accroître globalement le niveau de qualité de prise en charge et créer les conditions de la transformation de l'offre de santé.

Parmi les pistes de financement possible d'un « temps médical numérique », **le recours à l'article 51 de la Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2018**, « un dispositif souple permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé mobilisant des modes de financement inédits » constituerait la **solution la plus prometteuse et rapide en termes de mise en œuvre**.

L'intégration d'assistants médicaux dans le système de santé (prévue dans le plan « Ma santé 2022 ») serait également une opportunité à saisir pour consacrer un temps accru à l'accompagnement numérique des patients. Ces professionnels ont en effet vocation à libérer du temps médical pour les soignants. Aussi, ce temps dégagé pourrait être utilisé par les professionnels de santé pour former les patients aux outils d'e-santé. En outre, **les assistants médicaux pourraient voir la liste de leurs prérogatives élargies à la conduite d'actions d'information pour l'utilisation de l'Espace Numérique de Santé** et des différentes applications qui y sont référencées.

287 ASSOCIATIONS DE PATIENTS CONSULTÉES SUR L'E-SANTÉ UN GRAND OUI, MAIS SOUS CONDITIONS

L'E-SANTÉ VUE PAR LES PATIENTS, RISQUE OU OPPORTUNITÉ ?

Le *Cercle P* a lancé du 19 septembre au 24 octobre 2018 une enquête pour recueillir l'opinion des associations de patients sur l'e-santé²⁰. Intitulée « L'e-santé vue par les patients : risque ou opportunité ? », les résultats de cette enquête révèlent **une adhésion globale, assortie cependant de réserves quant aux risques d'inégalités et de détérioration de la relation entre professionnels de santé et patients.**

UN IMPACT POSITIF SUR LA PRISE EN CHARGE ET LE PARCOURS DE SOINS

76 % des associations sont favorables au développement de l'e-santé et pour 61% d'entre elles, l'e-santé est une opportunité pour une meilleure prise en charge. Concernant le parcours de soins, 77 % des associations de patients estiment que l'e-santé aura **un impact positif sur l'accès aux professionnels de santé dans les zones de déserts médicaux**. 57 % d'entre elles pensent que le développement de la télémédecine / téléconsultation est une bonne réponse à la problématique d'inégalité d'accès aux soins, et 64 % considèrent que **les applications et objets de santé connectés faciliteront le parcours de prise en charge du patient**. Par ailleurs, pour les associations, l'e-santé est une solution qui semble répondre à certains enjeux de santé. Elles estiment ainsi que l'e-santé a une **influence positive sur le suivi et l'adhésion au traitement** (cancers, maladies rares...), **sur l'hygiène de vie** (cancers, diabète...) ou encore **sur la prévention**. Ces bénéfices espérés rejoignent les avantages que sont censés apporter aux patients les services, applications et autres outils d'e-santé référencés en France, avec l'objectif plus général de renforcer l'efficacité de la prise en charge, de protéger et d'améliorer la santé.

MAIS ATTENTION AU RISQUE D'INÉGALITÉS ENTRE LES CITOYENS

Les associations interrogées pensent toutefois que **le recours croissant aux solutions d'e-santé pourrait créer des inégalités entre les citoyens** : par une absence d'équipement pour 7 associations sur 10 ; par un manque de maîtrise de l'outil numérique pour 8 sur 10. Ces réserves sont particulièrement marquées selon les différences d'âge : **97 % des associations dont les adhérents sont les plus âgés** (plus de 65 ans) **Craignent un manque de maîtrise**. En revanche, la principale réserve pour 75 % des associations dont les patients ont majoritairement entre 20 et 45 ans porte sur l'absence d'équipement.

20. Retrouvez l'infographie de l'enquête sur : <https://www.pfizer.fr/infographie-le-sant%C3%A9-vue-par-les-patients-risque-ou-opportunit%C3%A9>

LES MEMBRES DU CERCLE P :

Présentées dans ce manifeste, les cinq propositions émises en faveur d'un déploiement égalitaire de l'e-santé sont le fruit des réflexions et de l'engagement de huit personnalités qualifiées, aux expertises variées et complémentaires. Quatre sont membres du Cercle P :

LAURENCE CARTON

Laurence Carton est secrétaire générale et membre du Conseil d'Administration de l'AFLAR (Association Française de Lutte Anti-Rhumatismale). Elle est atteinte de rhumatisme inflammatoire depuis l'âge de 17 ans. Après avoir étudié au sein de l'École Supérieure de Commerce International et exercé des fonctions dans l'import-export, Laurence Carton s'investit depuis vingt ans dans les associations de santé (Spondylis, AFS, AFLAR). Elle y mène des missions spécifiques tant à l'international que sur la recherche. Elle est intervenante dans plusieurs programmes d'éducation thérapeutique portant sur la santé publique, la qualité de soins, le médicament et la formation des soignants. Elle intervient notamment au DU MG Paris XIII.

Elle assure également plusieurs mandats de représentations des usagers : Groupe Hospitalier Cochin (Commission des Usagers), CSEEDS (Comité Scientifique et Éthique de l'Entre-pôt des Données de Santé de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris), GRAM INSERM (Groupe de Réflexion avec les Associations de Malades) et collabore au Pôle de Ressources en Éducation Thérapeutique Île-de-France.

MAÎTRE CAROLINE HENRY

Caroline Henry est avocat et intervient principalement en droit des médias et des nouvelles technologies ainsi qu'en droit de la santé.

Docteur en droit, elle a soutenu sa thèse à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne en droit international et droit de la santé.

Elle est également diplômée du master II de droit, gestion et administration de l'audiovisuel et des nouveaux médias de la même université et fut major de sa promotion. Ancienne chargée d'enseignement à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, elle enseigne le droit de la responsabilité médicale à l'Institut de droit des Assurances de l'Université Paris-Dauphine.

Elle siège au conseil d'administration du *Healthcare Da tute*.

PROFESSEUR PIERRE LE COZ

Agrégé et docteur en philosophie, spécialité éthique médicale, Pierre Le Coz est professeur de philosophie et d'éthique à la faculté de Médecine de Marseille (Université d'Aix-Marseille-II). Il est responsable du Master 2 recherche « Approches éthique, déontologique et anthropologique de la santé ».

Membre du Comité de pilotage de l'espace éthique méditerranéen (Marseille), il est également membre du groupe d'expertise du Conseil d'Etat pour la révision de la loi de bioéthique. À cette occasion il a réalisé une étude à la demande du Premier ministre, rendue publique en juillet 2018. Il a fait partie du Comité consultatif national d'éthique et a été Rapporteur de l'Avis 104 : le « dossier médical personnel » et l'informatisation des données de santé. L'avis a été rendu public en mai 2008.

Pierre Le Coz est aussi président du Comité de déontologie et de prévention des conflits d'intérêts de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

PROFESSEUR PASCAL PUJOL

Médecin généticien spécialisé en cancérologie, Pascal Pujol est professeur de médecine à la faculté de Médecine de Montpellier et chef du service d'Oncogénétique au CHU de Montpellier. Il est président-fondateur de la SFMPP, la Société Française de Médecine Prédictive et Personnalisée.

Les experts consultatifs

Afin d'élargir la réflexion, le *Cercle P* a intégré à sa démarche quatre experts consultatifs : Pr Antoine Avignon, titulaire de la chaire d'e-santé de l'Université de Montpellier, Pr Jean-Michel Chabot, professeur de santé publique à l'Université Aix-Marseille, Rémy Choquet ancien Directeur innovation *Orange Healthcare*, chercheur associé au Laboratoire d'Informatique Médicale (LIMICS) à l'INSERM et Laure Gueroult-Accolas, fondatrice de l'association Patients en Réseaux.



PFIAP44 • 08/2019 • SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 47 570 € - PFIZER SAS
• LOCATAIRE-GÉRANT DE PFIZER HOLDING FRANCE RCS PARIS 433 623 550 • SIREN 433 623 550
• SIRET 433 623 550 00020 • N° TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE : FR 73 433 623 550 - CODE APE 4646Z.

